

# Pesticides

## Pesticides - Délai de sécurité après traitement

### Sur cette page

[Qu'est-ce qu'un délai de sécurité après traitement?](#)

[Quelle est l'importance du délai de sécurité après traitement?](#)

[Où puis-je trouver de l'information sur le délai de sécurité après traitement?](#)

[Un applicateur de pesticides certifié peut-il entrer dans la zone traitée?](#)

[Les travailleurs peuvent-ils entrer dans la zone traitée après une période de 12 heures?](#)

[Quels sont les facteurs qui influencent le délai de sécurité après traitement?](#)

[Comment peut-on savoir si l'on a été exposé?](#)

---

## Qu'est-ce qu'un délai de sécurité après traitement?

Le délai de sécurité après traitement (aussi appelé délai d'attente ou simplement délai de sécurité) désigne la période minimale qui doit s'écouler entre le moment de l'application d'un pesticide dans une zone ou sur une culture et le moment des personnes peuvent y travailler manuellement de nouveau. Le travail manuel comprend les tâches qui amènent le travailleur à entrer en contact avec des surfaces traitées, comme les plantes, les parties de plantes ou le sol. Les activités qui nécessitent un travail manuel comprennent la récolte, l'écimage, l'éclaircissage, le désherbage, le dépiçage, la plantation ou le fauchage.

NOTE : Le terme « pesticide » désigne une très grande variété de substances ou de produits chimiques. Il importe donc de toujours obtenir des renseignements précis concernant le produit particulier que vous utilisez.

Pour obtenir de plus amples précisions, vous pouvez consulter les autres documents Réponses SST de cette série, à savoir :

- [Pesticides – Premiers soins](#)
- [Pesticides – Généralités](#)
- [Pesticides – Étiquettes](#)
- [Pesticides – Effets sur la santé](#)

## Quelle est l'importance du délai de sécurité après traitement?

Le délai de sécurité après traitement est fixé pour protéger les gens (et les animaux, dans un chenil par exemple) contre une intoxication par des pesticides qui pourrait survenir s'ils entraient dans une zone traitée trop rapidement après l'application du pesticide sans porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Une personne peut être mise en contact avec un pesticide de nombreuses manières. De façon générale, l'exposition aux pesticides après leur application peut survenir par :

- Inhalation de vapeurs, de poudres ou de brouillards.
- Contact dermique avec des résidus.
- Contact oculaire avec des vapeurs, des poudres ou des brouillards, ou encore par frottement des yeux avec votre main, un gant ou un vêtement contaminé par des résidus de pesticide.
- Ingestion (manger des aliments qui ont été traités ou manger sans se laver les mains auparavant).

Une certaine quantité de pesticide peut entrer en contact avec la peau ou les vêtements si l'on touche à des végétaux ou au sol traités en exécutant d'autres activités telles que le désherbage, l'éclaircissage ou le débroussaillage. Les travailleurs dans un champ peuvent également occasionner le soulèvement de résidus accumulés sur les plantes ou au sol sous forme de poudre. Cette poudre se dépose ensuite sur la peau des travailleurs ou elle est inhalée. Les personnes circulant dans des zones traitées peuvent aussi respirer des vapeurs provenant d'une récente application de pesticides.

Il n'est pas toujours facile d'éviter les résidus. Par exemple, il est également important de prendre garde aux pulvérisations effectuées sur des propriétés avoisinantes. Par temps venteux, les pesticides pulvérisés peuvent dériver sur des distances étonnantes. Si vous percevez une odeur de « solvant » ou observez un dépôt de résidus sur le feuillage des plantes que vous manipulez, quittez la zone et demandez à l'exploitant agricole si la zone a été récemment traitée par pulvérisation.

---

## Où puis-je trouver de l'information sur le délai de sécurité après traitement?

L'étiquette apposée sur le contenant de pesticide fournit les renseignements nécessaires concernant le délai de sécurité après traitement. L'étiquette d'un contenant de pesticide se compose de plusieurs fenêtres de renseignements. Si les renseignements requis sont trop nombreux pour figurer tous dans ces fenêtres, des données additionnelles concernant le délai de sécurité après traitement peuvent être regroupées dans un livret distinct.

Des autocollants, des étiquettes volantes, des capsules, des pellicules enveloppantes, des fiches, des fourreaux et des feuillets peuvent également être fixés ou joints aux contenants. Pour obtenir des précisions additionnelles sur les étiquettes, veuillez vous reporter au document Réponses SST intitulé [Pesticides - Étiquettes](#).

Des directives provinciales peuvent également traiter des délais de sécurité après traitement. Par exemple, le règlement sur la santé et la sécurité au travail de WorkSafe BC (article 6.89) précise que nul ne doit pénétrer dans une zone traitée avant l'expiration du délai de sécurité après traitement. Ce délai est déterminé en fonction de ce qui figure sur l'étiquette du pesticide utilisé. Si l'étiquette mentionne différents délais de sécurité après traitement selon le type d'activité, il faut choisir l'activité qui se rapproche le plus de la situation. Si plus d'un pesticide est utilisé, il faut choisir le délai le plus long. Si l'étiquette ne mentionne pas de délai de sécurité après traitement, le règlement précise que ce délai est :

- de 24 heures dans le cas d'un pesticide légèrement toxique (l'étiquette affiche une tête de mort sur deux os en croix dans un encadré triangulaire ou diamanté);
- de 48 heures dans le cas d'un pesticide modérément toxique (l'étiquette affiche une tête de mort sur deux os en croix dans un encadré octogonal ou diamanté) ou très toxique (l'étiquette affiche une tête de mort sur deux os en croix dans un encadré octogonal).

Vous pouvez consulter le Tableau 2 du document Réponses SST intitulé [Pesticides - Étiquettes](#) pour obtenir des exemples.

Pour certains pesticides, l'étiquette de produit peut préciser un délai de sécurité après traitement plus long, qui doit être respecté.

Des affiches doivent également être installées pour indiquer qu'un pesticide a été pulvérisé et quel est le délai de sécurité après traitement.

Les employés qui ont suivi une formation sur l'utilisation des pesticides et qui ont obtenu une certification à cet effet peuvent pénétrer dans la zone traitée avant la fin du délai de sécurité pour effectuer des travaux à court terme. Dans ce cas, des précautions particulières doivent être prises selon le temps restant avant la fin du délai de sécurité prescrit. Toutefois, personne ne devrait pénétrer dans la zone traitée dans les quatre premières heures suivant le traitement.

---

## Un applicateur de pesticides certifié peut-il entrer dans la zone traitée?

Oui, sous certaines conditions. Un applicateur de pesticides certifié peut pénétrer dans une zone traitée entre quatre et douze heures après l'application du pesticide s'il porte l'équipement de protection individuelle approprié indiqué sur l'étiquette du pesticide (y compris un respirateur approuvé par le NIOSH). Il ne peut passer plus d'une heure par période de 24 heures dans la zone traitée.

Par exemple, un applicateur de pesticides certifié peut avoir besoin de pénétrer dans la zone traitée pour évaluer la couverture de la pulvérisation ou pour faire fonctionner ou réparer l'équipement sur le terrain (tel que l'équipement d'irrigation ou de surveillance météorologique).

---

## Les travailleurs peuvent-ils entrer dans la zone traitée après une période de 12 heures?

Dans certains cas, oui. Si le délai de sécurité est écoulé, ils peuvent entrer dans la zone traitée pour effectuer leurs tâches habituelles. Si le délai de sécurité est supérieur à 12 heures, les travailleurs peuvent entrer 12 heures après le traitement, mais ils ne doivent pas entrer en contact avec des surfaces susceptibles de contenir des résidus. Ils ne sont pas autorisés à effectuer des travaux manuels tant que le délai de sécurité n'est pas écoulé. Il importe de porter l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette du pesticide.

Les travailleurs et d'autres personnes peuvent se trouver à bord d'un véhicule (tracteur ou camion à cabine ouverte ou fermée) et circuler à l'intérieur d'une zone traitée, ou encore, marcher sur les routes, les allées ou les chemins piétonniers à travers la zone traitée. La route doit être suffisamment large pour que les surfaces traitées n'effleurent pas le travailleur ou que les résidus de pesticides ne l'éclaboussent pas. Si le pesticide est appliqué ou injecté dans le sol, le travailleur peut effectuer des tâches qui n'impliquent pas de toucher ou de remuer la surface du sol jusqu'à ce que le délai de sécurité soit écoulé.

---

## Quels sont les facteurs qui influencent le délai de sécurité après traitement?

Des pesticides différents exigeront des délais de sécurité après traitement différents. En outre, chaque pesticide peut nécessiter le recours à un ou plusieurs délais de sécurité après traitement. Ces délais sont établis en tenant compte des éléments suivants :

- La toxicité de la matière active (l'ingrédient poison) du pesticide.
- La composition des résidus après l'application du pesticide, lorsqu'il s'agit d'un mélange.
- La préparation même du pesticide (y compris les adjuvants) – par exemple, les solvants organiques contenus dans la préparation de pesticide peuvent augmenter la toxicité pour la peau de certains insecticides.

- La conversion des pesticides en composés plus toxiques en présence de certaines conditions environnementales.
- La concentration et la méthode d'application, notamment si le produit est appliqué à l'extérieur ou dans un espace clos (une serre ou une grange par exemple).
- Les caractéristiques des plantes sur lesquelles il est pulvérisé (type de culture, hauteur des plantes à maturité, densité du feuillage, méthode de manipulation des plantes, période séparant la pulvérisation et la récolte). Comme des concentrations différentes sont utilisées pour chaque culture, le délai de sécurité après traitement peut varier d'un type de culture à un autre. Par exemple, le délai de sécurité peut être de 7 jours pour les framboises et de 14 jours pour les pommes.
- Les conditions météorologiques, qui peuvent influencer la façon dont les pesticides se dispersent et se dissipent (notamment les écarts de température, l'ensoleillement, l'humidité et le vent). Par exemple, les organophosphates et les carbamates se décomposent plus lentement par temps chaud et sec, et des délais de sécurité après traitement plus longs (de 1 à 2 semaines) sont parfois nécessaires pour éviter une intoxication aiguë chez les travailleurs au champ.
- Le type d'opérations effectuées après l'application du pesticide. Le contact humain avec les plantes est variable selon l'activité effectuée. À titre d'exemple, le délai de sécurité après application peut être de 14 jours pour l'éclaircissage, tandis qu'il peut être de 48 heures seulement pour l'irrigation.

Si plusieurs pesticides ont été appliqués en même temps, alors c'est le délai de sécurité le plus long qui doit être respecté.

---

## Comment peut-on savoir si l'on a été exposé?

Le fait de connaître les symptômes de l'exposition aux pesticides vous aidera à savoir quand il faut quitter la zone immédiatement et commencer à administrer les premiers soins, au besoin.

Pour obtenir la liste des effets sur la santé, veuillez vous reporter au document Réponses SST intitulé [Pesticides – Effets sur la santé](#).

Les pesticides peuvent provoquer des effets vagues sur la santé qui peuvent être confondus avec ceux d'autres malaises comme la grippe, l'exposition à une chaleur excessive ou une intoxication alimentaire. Gardez en tête que des symptômes peuvent se manifester dans les minutes qui suivent l'exposition ou encore ne pas apparaître avant plusieurs heures. Ayez recours au compagnonnage et gardez un œil attentif sur vos collègues de travail. Si quelqu'un se comporte de façon inhabituelle, ne sent pas bien, ou présente des signes d'intoxication, consultez un médecin et téléphonez au centre antipoison de votre région.

Si vous ressentez certains symptômes ou les observez chez un collègue, vous devez procéder comme suit :

- Quitter immédiatement la zone traitée avec un pesticide. Déterminer quel pesticide a été appliqué.
- Obtenir des soins médicaux. Fournir tous les renseignements que vous avez au sujet du pesticide, par exemple en apportant une photo nette de l'étiquette ou du contenant chez le médecin ou à l'hôpital.
- Si l'exposition se produit au travail, signaler son état sur-le-champ au superviseur.
- Nettoyer à fond avec de l'eau et du savon toute surface exposée, plus particulièrement les mains et le dessous des ongles.
- Laver soigneusement tous les vêtements contaminés (les laver à deux reprises séparément des vêtements non contaminés et effectuer ensuite un cycle de rinçage à vide afin de nettoyer votre lave-linge).

---

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2024-09-25

## **Avertissement**

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.